

Commune de Mellionec
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

SEANCE DU 4 FEVRIER 2016

L'an deux mil quinze, le quatre février, à vingt heures .

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le vingt six janvier deux mil seize s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-José FERCOQ.

Présents : Mmes, FERCOQ, VELLY, LE FUR, FALHER, LE BOULCH
M. LE CAM, KING, LE NEÛN, ROLAND, EDY, DANION

Secrétaire de séance : Mr Nicolas LE NEÛN

Date d'affichage : 11/02/2016

ORDRE DU JOUR

- *Intervention de l'association LA SLIP : présentation des actions et projets*
- *Programme voirie 2016*
- *Rénovation des commandes éclairage public : devis du SDE22*
- *Renouvellement de la convention SATESE pour la période 2016-2018*
- *Schéma de mutualisation de la CCKB 2014-2020*
- *Tarifs communaux 2016*
- *Décision modificative n°2 au BP 2015 : dépenses imprévues*
- *Inventaire communal des cours d'eau*
- *Motion contre les projets miniers VARISCAN*
- *Questions diverses*

DELIBERATIONS

INTERVENTION DE L'ASSOCIATION LA SLIP : PRESENTATION DES ACTIONS ET PROJETS

La Structure Locale d'Initiative Populaire est une association de Mellionec créée pour animer le village et organiser des événements festifs, éducatifs, sportifs et populaires. Son credo est d'accueillir tous ceux qui ont envie d'un village vivant avec humour.

La SLIP organise annuellement une Krampouz Party, mais elle organise également, les balades nocturnes d'hiver, le troc plante de printemps, anime la boum lors du repas de l'école, organise des concerts chez l'habitant...

La SLIP s'est constituée sur un esprit d'ouverture. Puis, elle a accueilli petit à petit

Commune de Mellionec

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

d'autres initiatives qui sont aujourd'hui constitutives de l'association. C'est l'exemple du groupe de théâtre d'impro informel spécialisé dans les balades nocturnes qui a intégré la SLIP en 2012, ou du groupe de boxe qui a trouvé cette structure de rattachement en 2015. Le conseil d'administration est aujourd'hui représentatif de toutes ces initiatives. Une réunion publique est prévue le 4 mars afin de permettre aux Mellionnecois de toutes générations de partager leurs idées, projets et initiatives.

1-PROGRAMME VOIRIE 2016

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les voies pouvant faire l'objet de travaux dans le cadre du programme de voirie 2016 ainsi que l'estimation qui a été effectuée soit 144 693 € TTC au total, suite à l'état des lieux et visite sur le terrain réalisées avec l'ADAC22.

<u>TRANCHE FERME</u>	<u>€ HT</u>	<u>€ TTC</u>
Chantier n°1 : VC de « Kerjean » lç environ 1 300 m	40 192,50	48 231,00
Chantier n°2 : VC de « Pempoul Neren » (L environ 520 m)	15 810,00	18 972,00
Chantier n°3: VC de « Restemblayes» (L environ 902 m)	25 265,00	30 318,00
SOUS TOTAL TRANCHE FERME		
81 267,50	97 521,00 € TTC	

<u>TRANCHE CONDITIONNELLE</u>	<u>€ HT</u>	<u>€ TTC</u>
N°1 : Parking du Cimetière	8 990,00	10 788,00
N°2 : VC de « la Chapelle dela Pitié » (L environ 180 m)	4 540,00	5 448,00
N°3 : Entrée parkings salles fêtes + parking logements	10 980,00	13 176,00
N°4 : Parking haut salle des fêtes	14 800,00	17 760,00
SOUS TOTAL TRANCHES CONDITIONNELLES		
39 310,00	47 172,00 € TTC	

Après en avoir délibéré, et avoir examiné le détail estimatif le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:

- D'inscrire au programme de voirie 2016 les voies communales suivantes pour 67 203 € TTC :
 - TRANCHE FERME :
 - VC de Kerjean, 300 m, 40 192.50 € HT soit 48 231 € TTC

Commune de Mellionec

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

- TRANCHE CONDITIONNELLE :
- VC de Pempoulnerven, 520 m, 15 810 € HT soit 18 972 € TTC
- D'inscrire ces travaux au budget primitif 2016 ans l'ordre de priorité indiqué
- D'autoriser Madame Le Maire à lancer la consultation des entreprises

2- RENOVATION DES COMMANDES ECLAIRAGE PUBLIC :DEVIS DU SDE22

Mme Le Maire expose au conseil municipal qu'il a été demandé au SDE 22 de chiffrer le coût de la rénovation des commandes d'éclairage public vétustes au bourg (2 commandes), à Menez laou (1 commande), au Rest (1 commande) et à Resthouanet (1 commande). Mme le maire présente le tableau récapitulatif du coût de la participation communale pour chaque commande. La commande située place de la Mairie est chiffrée à 492€ et toutes les autres commandes sont chiffrées à chacune 834€. Il est prévu l'installation d'horloges astronomiques digitales beaucoup plus aisées à utiliser via une interface informatique accessible depuis la Mairie. La participation communale s'élève donc au total à 3 828€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE d'inscrire prioritairement en investissement au budget 2016 les crédits correspondants au compte 204158, et de les amortir ensuite au comptes 6811(040DF) et 28041582 (040RI) sur une durée de 15 ans.

APPROUVE le projet d'aménagement de l'éclairage public « rénovation de commandes » présenté par le Syndicat Départemental D'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 6 380 € (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre).

- Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre aux taux de 5%.

- les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Commune de Mellionec

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

3- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION SATESE POUR LA PERIODE 2016-2018

Madame le Maire rappelle que les dispositions de la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30 janvier 2006 ont été mises en place au sein du conseil départemental par la mise en œuvre de convention de Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration. Conformément à la réglementation il convient de renouveler la convention signée en 2009 et arrivée à terme en 2015, pour une nouvelle période de 3 ans.

Le montant de la participation annuelle est le résultat du produit du coefficient tarifaire (0.53 € pour 2016) fixé annuellement par arrêté du Président du Conseil Départemental par la population DGF (connue au 2^e semestre de l'année en cours et communiqué par la préfecture). Pour mémoire la participation était de :

- 276.12 € en 2015
- 264.24 € en 2014
- 261.50€ en 2013

Après avoir écouté la présentation de la convention, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- Autorise Mme le Maire à signer la convention SATESE avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor pour la période 2016-2018.

4-SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA CCKB :2014-2020

Madame Le Maire expose que lors de sa réunion du 17 décembre 2015, le conseil communautaire a validé le schéma de mutualisation de la CCKB, dont le projet avait été préalablement communiqué. Conformément à l'article 5211-39-1 du CGCT, le schéma de mutualisation adopté en conseil communautaire doit être communiqué en conseil municipal. Mme le Maire en donne lecture au Conseil municipal :

Recherche prioritaire de mutualisations ascendantes et/ou horizontales :

- Réorientation des priorités d'actions des structures supra-communautaires vers des missions opérationnelles de nature à soulager les intercommunalités adhérentes et leurs communes de certaines charges de fonctionnement.
- Mise en place de projets communs ou gestion commune de politiques avec les intercommunalités voisines, spécifiquement les EPCI costarmoricains, afin de réaliser des économies d'échelle et d'harmoniser les services offerts à la population dans des secteurs sociologiquement proches, ces mutualisations pouvant, conformément à l'article L5111-1 du CGCT prendre la forme de prestations de services.
- Création, en application de l'article L5111-1-1 du CGCT de services unifiés entre des communes désireuses d'associer leurs moyens à un niveau infra-communautaire, ou possibilité, entre ces mêmes communes, de réaliser des prestations de services en application de l'article L5111-1 du CGCT.

Commune de Mellionec

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

Réaffirmation et pérennisation des mutualisations existantes :

- Service commun composé d'agents communautaires sur les Temps d'Activité Périscolaire
- Prestation de service à titre gratuit effectuée par les agents communautaires pour la digitalisation du cadastre
- Gestion de la mise à disposition de broyeurs à végétaux par la CCKB au bénéfice des communes
- Entretien des abords des points de collecte des déchets ménagers par les agents communaux
- Participation des agents communaux au fonctionnement du TRAD dans le cadre de leurs missions de mandataires et mandataires-suppléants
- Participation des agents communaux à l'information du public en matière de tri des déchets, particulièrement à l'occasion de la distribution de sacs jaunes

Adaptation des moyens en personnel aux nouveaux contextes :

- Lié à la réforme territoriale avec la possibilité de regrouper des services intercommunaux actuellement distincts et d'utiliser ce temps pour les reconfigurer en améliorant l'expertise de leurs agents et/ou en diminuant leur masse globale
- Lié à la perspective d'acquisition de nouvelles compétences obligatoires dont le passage de l'exercice des communes ou de syndicats intercommunaux vers la CCKB devra être l'occasion de redéfinir les moyens qui leur seront consacrés
- Lié aux nouvelles modalités de répartition de la DGF entre les communes et les intercommunalités qui, si elles intègrent des données relatives à la mutualisation, devront impacter l'organisation des services communaux et intercommunaux
- Lié à l'évolution naturelle des effectifs, chaque départ, particulièrement lorsqu'il concerne un poste lié à un service fonctionnel, devant interroger sur la nécessité de son remplacement via un recrutement extérieur ou via une adaptation de l'existant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité:

Donne acte à Mme le Maire de la communication du schéma de mutualisation des services de la Communauté de communes du Kreiz-Breizh pour la période 2014-2020.

5- TARIFS COMMUNAUX 2016

Mme le Maire expose qu'il est possible de refaire le point sur l'ensemble des tarifs communaux pour l'année 2016 (hors cantine et garderie votés avant la rentrée scolaire)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de s'en tenir aux tarifs suivants:

Commune de Mellionec

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

Photocopies

- **PARTICULIERS**
- La copie A4 simple NB : 0.20 €
- La copie A4 recto-verso NB : 0.30 €
- La copie A3 simple NB: 0.40 €
- La copie A3 recto verso NB : 0.50 €

- La copie A4 simple COULEUR: 0.30€
- La copie A4 recto-verso COULEUR : 0.40€
- La copie A3 simple COULEUR : 0.50€
- La copie A3 recto verso COULEUR : 0.60€

- **ASSOCIATIONS**
- Tarif unique par copie : 0.20 €

- **TIRAGE EXTRAITS CADASTRAUX**
- 1 feuille A4 Noir et blanc : 0.20€
- 1 feuille A4 couleur : 0.20€

Fax :

- Envoi d'une feuille A4: 0.40 €

Cimetière :

- **CONCESSION : L'EMPLACEMENT**

Surface au sol	30 ans	50 ans
SIMPLE 2.50m ² (2.50m x1m)	90 €	150 €
DOUBLE 3.75 m ² (2.50m x 1.50m)	180 €	300 €
TRIPLE 5.50 m ² (2.50m x 2.20 m)	270 €	450 €

- **COLUMBARIUM : LA CASE**
 - 10 ans : 290 €
 - 20 ans : 450 €
 - 30 ans : 590 €
- **CAVURNE : L'EMPLACEMENT**
 - 30 ans : 60 €
 - 50 ans : 100 €
- **STELE DU SOUVENIR**
 - Gratuit

Salle polyvalente :

- Caution : 300 €

Commune de Mellionnec**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

- Forfait nettoyage (pénalité) : 80€
- 1 journée gratuite par an pour les associations ayant leur siège sur la commune
- 3 journées gratuites par an pour les manifestations organisées par l'association des parents d'élèves de l'école de Mellionnec
- Tarif hiver appliqué du 1^{er} novembre au 30 avril inclus
- Tarif été appliqué du 1^{er} mai au 31 octobre inclus.
 - Tarif unique pour les Mellionnécois et les extérieurs à la commune
 - La location de la cuisine comprend l'utilisation de la vaisselle, du four, du lave-vaisselle et des éviers de la cuisine

Salle polyvalente Particuliers

<u>TARIF ÉTÉ</u>	<u>SALLE SEULE</u>	<u>SALLE AVEC CUISINE</u>
½ journée <i>Réunion, collation, Goûter, vin d'honneur, café d'enterrement</i>	30 €	60 €
Journée <i>Repas, bal, fest noz, festival, manifestation, expo, réunion</i>	90 €	150 €

<u>TARIF HIVER</u>	<u>SALLE SEULE</u>	<u>SALLE AVEC CUISINE</u>
½ journée <i>Réunion, collation, Goûter, vin d'honneur, café d'enterrement</i>	40 €	70 €
Journée <i>Repas, bal, fest noz, festival, manifestation, expo, réunion</i>	105 €	165 €

Salle polyvalente associations - location ponctuelle

<u>TARIF ÉTÉ</u>	<u>SALLE SEULE</u>	<u>SALLE AVEC CUISINE</u>
½ journée <i>Repas, bal, fest noz, festival, manifestation, expo, réunion</i>	30 €	60 €
Journée <i>Repas, bal, fest noz, festival, manifestation, expo, réunion</i>	90 €	90 €

<u>TARIF HIVER</u>	<u>SALLE SEULE</u>	<u>SALLE AVEC CUISINE</u>
½ journée <i>Repas, bal, fest noz, festival, manifestation, expo, réunion</i>	40 €	70 €
Journée <i>Repas, bal, fest noz, festival, manifestation, expo, réunion</i>	110 €	110 €

Commune de Mellionec

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

Salle polyvalente associations - location hebdomadaire

<u>TARIF HIVER</u>	<u>SALLE SEULE</u>
15 € la séance <i>Réunions, activités...</i>	45 € par mois
<u>TARIF ÉTÉ</u>	<u>SALLE SEULE</u>
10 € la séance <i>Réunions, activités...</i>	30€ par mois

Salle polyvalente associations - location mensuelle**1 mois gratuit par an pour les associations de la commune**

<u>TARIF ETE</u> <u>PAR MOIS</u>	<u>SALLE SEULE</u> <u>OU AVEC</u> <u>CUISINE</u>
½ journée par mois <i>Réunions, activités..</i>	15 €
1 Journée par mois <i>Réunions, activités, bals...</i>	25 €
<u>TARIF HIVER</u> <u>PAR MOIS</u>	<u>SALLE SEULE</u> <u>OU AVEC</u> <u>CUISINE</u>
½ journée par mois <i>Réunions, activités..</i>	25 €
1 Journée par mois <i>Réunions, activités, bals ...</i>	40 €

Salle polyvalente associations - location bimensuelle**1 mois d'été gratuit par an pour les associations de la commune**

<u>TARIF ÉTÉ</u>	<u>SALLE SEULE</u>
10 € la séance <i>Réunions, activités...</i>	20 € Par mois
<u>TARIF HIVER</u>	<u>SALLE SEULE</u>
15 € la séance <i>Réunions, activités...</i>	30 € Par mois

Commune de Mellionec
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

Location de la maison des associations

Mise à disposition gratuitement aux associations de la commune.

Location de matériel

Caution de 50 €

<i>VAISSELLE</i>	
Verres à pied x 12	1,00 €
Verres x 12	1,00 €
Verres pastis x 12	1,00 €
Grandes tasses x 10	1,00 €
Petites tasses x 10	1,00 €
Assiettes creuses x 10	1,00 €
Assiettes plates x 10	1,00 €
Petites assiettes x 10	1,00 €
Plat ovale	0,50 €
Plat rond	0,50 €
Saladier verre	0,50 €
Grandes cuillères x 10	0,50 €
Petites cuillères x 10	0,50 €
Fourchettes x 10	0,50 €
Couteaux x 10	0,50 €
Norvégienne	1.00€
Louche	0,50 €
<i>MATERIEL DE CUISINE</i>	
Marmite	1,50 €
Plat four	1,50 €
Table 6 personnes	1,00 €
Table 8 personnes	1,50 €
Chaises beige x 10	2,00 €
Chaises marron x 10	2,00 €

Commune de Mellionec

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

Abonnement au bulletin communal

Pour envoi d'une copie par courrier postal : 10 € par an

Assainissement collectif

Redevance assainissement (y compris habitations situées hors zonage assainissement)

Forfait de 70 € au prorata du nombre de mois correspondant au bail, à l'acquisition du logement ou à la date de raccordement

+ 1 € par mètre cube d'eau consommé dans l'année précédente

+ Taux annuel notifié par l'agence de l'eau x la consommation d'eau en mètre cube pour l'année (part à reverser à l'agence de l'eau)

Taxe de raccordement et de non-raccordement

Habitations situées dans le zonage: 460 €

Habitations hors zonage assainissement : 1 500€

Bibliothèque municipale

Tarif d'adhésion annuel

Abonnement individuel : 3 €

Abonnement familial : 5 €

Ecole de Mellionec : gratuit

Pénalités pour livres et CD perdus ou détériorés

NB : la BCA facture les livres perdus à prix coûtant

Livre perdu: a prix coûtant

Livre détérioré ou pièce manquante: a prix coûtant

CD Perdu : à prix coûtant

CD détérioré ou pièce manquante : à prix coûtant

6- DECISION MODIFICATIVE AU BP2015 :DEPENSES IMPREVUES

Madame Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits pour régler les salaires de fin d'année , car les dépenses au

Commune de Mellionec**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

compte ont été plus importantes que prévues, ce qui crée un dépassement au compte 6574 .Mme le Maire précise que les crédits votés à l'article dépenses imprévues permettent de procéder à la décision modificative avant la réunion du conseil municipal, elle doit ensuite lui être communiqué et faire l'objet d'une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'adopter la décision modificative suivante :

<i>FONCTIONNEMENT :</i>	<i>MONTANT</i>
<i>Dépenses : Art022 (dépenses imprévues)</i>	-270.33 €
<i>Dépenses : Art 6558 (autres contributions obligatoires)</i>	+270.33 €

7-INVENTAIRE COMMUNAL DES COURS D'EAU

Madame Le Maire invite Mr Le Neün à présenter la carte issue des travaux du comité consultatif gestion des espaces naturels et agricoles - tourisme avec l'aide du Sage Blavet et du Syndicat du bassin du Scorff.

Pour considérer que nous sommes en présence d'un cours d'eau, un minimum de 3 critères doivent être comptabilisés parmi les critères de la grille d'évaluation qui comprend entre autres :

- Eau : écoulement permanent ou temporaire
- Substrat (force de l'eau suffisante)
- présence de berges (sur l'ensemble du linéaire)
- présence de vie aquatique

L'inventaire a été réalisé et achevé par les membres du comité consultatif et par groupe de 3 qui ont effectués trois visites sur le terrain en juin 2015. La carte a ensuite été affichée en mairie pour consultation du public en octobre et novembre 2015.

Après avoir pris connaissance des cartes concernées réalisées en septembre 2015, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'inventaire communal des cours d'eau de la commune de Mellionec

MOTION CONTRE LES PROJETS MINIERES VARISCAN

Le Conseil Municipal de Mellionec constate que, en Bretagne , une dizaine de permis sont en projet sur près de 150 000 hectares, accordés à des entreprise financées par des capitaux étrangers et bénéficiant d'aides de l'Etat. Elles se constituent un

Commune de Mellionec

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

portefeuille de permis d'exploitation dans le but de les revendre à des groupes miniers dès leur obtention, ce qui leur est garanti par la loi. Parmi elles, Variscan mines a obtenu 5 permis , dont celui de SILFIAC couvrant 14 communes et 174 km² (Plouguernevel, Gouarec, Plélauff, Perret, Lescouët-Gouarec, Sainte-Brigitte, Silfiac, Cléguerec, Seglien, Locmalo, Malguenac, Guern, Bubry et Melrand) .

L'Etat voulant relancer l'activité minière, le cadre administratif uniquement consultatif favorise la conversion des permis de recherche minière en permis d'exploitation de façon quasi automatique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 9 voix pour et 2 abstentions réaffirme être pour :

- que les ressources de notre sous-sol soient un bien commun : elles doivent intégralement participer au développement économique de notre région, avec une gestion durable du stock des matières qui ne sont pas renouvelables.
- que les sites des anciennes mines soient dépollués par les exploitants.
- que la ressource en eau potable soit préservée à tout prix